



## Convention financière entre Brest métropole et l'association Yncréa Ouest

ENTRE

- **Brest métropole**, représentée par son Président, en vertu de la délibération B 2018-09-.... du Bureau de la métropole, ci-après dénommée, Brest métropole ou la métropole

D'une part,

ET

- **L'Association Yncréa Ouest**, représentée par son Président, ci-après dénommée, Yncréa Ouest ou « le Bénéficiaire »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

L'ISEN Brest est une école d'ingénieurs généraliste spécialisée dans le domaine des hautes technologies et du numérique, reconnue par l'Etat comme établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG). L'école est implantée à Brest depuis 1994 et accueille près de 600 étudiants. En 2016, l'ISEN Brest a rejoint les associations « Groupe HEI-ISA-ISEN Lille » et « ISEN Toulon » pour former Yncréa, nouvelle marque qui se décline au niveau de chaque association en « Yncréa Hauts-de-France », « Yncréa Méditerranée » et « Yncréa Ouest ».

Yncréa Ouest, en partenariat avec l'ISA Yncréa Hauts-de-France, a pour projet d'ouvrir une nouvelle formation d'ingénieurs généralistes formés à la double compétence des technologies numériques et des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement.

L'ouverture de cette nouvelle formation est prévue pour la rentrée 2019, avec l'objectif d'accueillir 400 étudiants supplémentaires sur le site de Brest à l'horizon 2023.

Le bâtiment actuel de l'ISEN ne permettant pas de faire face à la hausse de ses effectifs, l'établissement réfléchit à diverses hypothèses d'implantation, dont un projet d'extension de ses locaux dans l'ancienne école primaire Langevin, actuellement propriété de la Ville de Brest. Le projet d'investissement associe également un réaménagement des locaux actuels de l'ISEN-Yncréa Ouest.

A ce stade, la faisabilité du projet doit être précisée.

Brest métropole souhaite accompagner cette faisabilité en accordant une subvention de 30 000 € à l'association Yncréa Ouest.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de préciser le montant de la contribution financière apportée par Brest métropole en soutien à ce projet de développement d'Yncréa Ouest sur le site de Brest.

## **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE VERSEMENT**

Une subvention de 30 000 € est inscrite au budget de la métropole au profit de l'association Yncréa Ouest pour accompagner la faisabilité du projet (dépenses externes, ingénierie, études économiques, communication).

Le versement de cette subvention interviendra à la signature de la convention.

## **ARTICLE 3 : SUIVI DU PROJET**

En contrepartie du versement de la subvention, le bénéficiaire, devra communiquer à Brest métropole les livrables des études réalisées ainsi que les justificatifs des dépenses exposées en phase de faisabilité.

## **ARTICLE 4 : COMMUNICATION**

Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de Brest métropole, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

## **ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui sera soumis au Bureau de la métropole.

## **ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION – RESILIATION**

Cette convention est conclue pour une durée d'1 an, à compter de sa date de signature.

Fait à Brest, le ...

Pour le Président de Brest métropole,  
La Vice-Présidente chargée de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

Pour l'association Yncréa Ouest,  
le Président,

**Rébecca FAGOT-OUKKACHE**

**Gérard JOUSSET**